



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2026-030**

Séance du 23 février 2026

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA
RENOVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HERAUD T. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : PONTAIS M.

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg d'Aviernoz, il apparaît opportun d'entreprendre en même temps la rénovation du monument aux morts du village. Celui-ci va être déplacé pour occuper un emplacement moins proche de la voie, au cœur d'une placette nouvellement créée et accueillant plusieurs équipements publics pour les habitants.

Le projet permettra d'instaurer un cadre plus respectueux et agréable et bien sûr d'améliorer la sécurité et l'accessibilité pour les habitants et visiteurs

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2334-32 et L2334-33,

Considérant l'éligibilité du projet aux dispositifs d'aide à la rénovation des monuments historiques,

Considérant que le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 13 160 € TTC,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

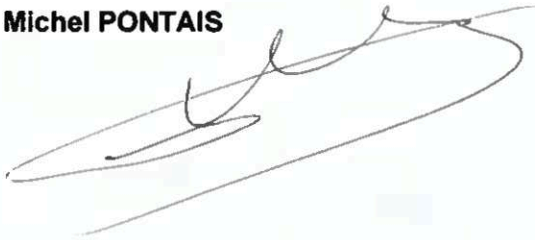
ID : 074-200062586-20260223-DEL_2026_030-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de rénovation du monument aux morts d'Aviernoz,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au titre de l'aide à la rénovation des monuments historiques,
- **DIT** que le montant sollicité s'élève à 10 528 € soit 80% du cout total éligible du projet .

Le secrétaire de séance
Michel PONTAIS



Le Maire
Christian ANSELME

